Saint Nazaire, le jeudi 19 avril 2018

**Collège**

**Pierre NORANGE**

**Mr François DORVAULT**

**Principal Adjoint**

**66 route de Trébale**

**44160 Saint-Nazaire**

**Tel. : 02.51.76.60.30**

**L.D : 02.51.76.60.32**

**Adresse électronique :**

**ce.0441613p@ac-nantes.fr**

M. Juteau, Chef d’établissement

du collège Pierre Norange,

 A

Madame, Monsieur les Parents d’élèves

des classes de quatrième.

**Objet : Information sur la poursuite des études après la classe de quatrième**

Madame, Monsieur,

La classe de troisième sera une année décisive pour l’orientation de votre enfant, et il est donc essentiel d’y réfléchir dès à présent.

Actuellement en quatrième, votre enfant devrait en toute logique poursuivre ces études en **3ème générale.** Le dossier de réinscription sera distribué après le conseil de classe du 2nd semestre, durant la deuxième quinzaine du mois de juin.

Toutefois, en cas de grandes difficultés scolaires, des solutions alternatives sont envisageables dès la fin de l’année de quatrième.

Si tel est le cas de votre enfant, et si le dialogue mené avec le professeur principal de la classe vous fait penser qu’il est nécessaire d’envisager une orientation anticipée, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 02.51.76.60.33 ou par mail : ce.04416131p@ac-nantes.fr pour une prise de rendez-vous avec M.Dorvault. Deux solutions seront alors envisageables :

La classe de 3ème prépa pro : elle correspond à une classe de 3ème préparatoire à l’enseignement professionnel et a pour objectif d’accompagner vers la réussite les élèves prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d’études dans les différentes voies de formation professionnelle. Ces classes sont implantées en lycée professionnel (LP A.Boulloche, LP Brossaud Blancho, tous deux à Saint-Nazaire).

* + Démarche pour effectuer une demande : prenez-rendez-vous auprès du secrétariat, puis remplissez un dossier de candidature et formulez deux vœux d’affectation.

**Le dossier est à rendre au plus tard le mercredi 16 mai 2018.**

Le DIMA = Dispositif d’Initiation aux Métiers en Alternance : il s’agit d’un dispositif qui s’adresse aux élèves âgés de plus de 15 ans. L’admission est soumise à l’autorisation du directeur académique. Il s’adresse aux élèves qui souhaitent découvrir un ou des métiers par une alternance organisée entre le CFA et des entreprises (LP O.Guichard à Guérande).

* + Démarche pour effectuer une demande : prenez-rendez-vous auprès du secrétariat, puis remplissez un dossier de candidature.

**Le dossier est à rendre au plus tard le mercredi 16 mai 2018.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations les meilleures.

M François Dorvault

Principal Adjoint